

Ce que mijote le gouvernement pour les fonctionnaires

29 mars 2016, PAR Sylvain Henry



Annick Girardin a dirigé son premier Conseil commun de la fonction publique, mardi 29 mars. - © Nivière/SIPA

Développer les compétences des agents *via* la formation et prévenir les altérations de leur santé. Tels sont deux des enjeux forts de l'agenda social 2016 de la fonction publique, présenté par la ministre Annick Girardin aux syndicats lors du Conseil commun de la fonction publique du 29 mars. Les discussions se sont tendues autour du projet de loi sur l'égalité et la citoyenneté.

Les parcours professionnels et la qualité de vie au travail dans le CPA ?

Initialement inscrite à l'ordre du jour du Conseil commun du 15 mars, qui avait été reporté, la discussion sur le compte personnel d'activité (CPA), prévu dans le projet de loi El Khomri, a été retirée de l'ordre du jour du Conseil du 29 mars. Et ce n'est pas une surprise, à deux jours de la grande mobilisation du 31 mars contre le texte de la ministre du Travail.

Son homologue de la Fonction publique, Annick Girardin, n'a toutefois pas occulté le sujet, évoquant deux thèmes "*majeurs*" de l'agenda social de ces prochains mois, susceptibles d'alimenter le compte personnel d'activité spécifique aux fonctionnaires : la santé et la qualité de vie au travail d'une part, "*le développement des compétences, la formation et les parcours de professionnalisation tout au long de la carrière*" d'autre part.

En matière de santé et qualité de vie au travail, la ministre a précisé qu'une discussion allait s'engager avec les syndicats, portant principalement "*sur la préparation de nouveaux droits*

pour les agents et sur des actions innovantes, comme la prévention des altérations professionnelles de la santé”, le maintien dans l’emploi des personnels en tenant compte de l’allongement des carrières.

Sur le deuxième volet, “Compétences-formation-parcours professionnels”, le ministère ouvrira une concertation mi-avril. *“Les agents publics doivent être mieux recrutés, mieux formés et mieux accompagnés tout au long de leur parcours professionnel”*, a résumé Annick Girardin. Globalement, les organisations syndicales sont plutôt réticentes sur ce sujet “CPA”. À la ministre de les convaincre dans les mois à venir, si toutefois le texte est maintenu en l’état.

L’ouverture de la catégorie B sans baccalauréat fait débat.

Les discussions sur les dispositions du projet de loi “Égalité et Citoyenneté” relatives aux fonctionnaires ont provoqué quelques remous, notamment celles sur l’article 40, qui prévoit de faciliter l’accès à la fonction publique pour les jeunes peu ou pas qualifiés et étend aux emplois de catégorie B le dispositif du “Pacte”, le parcours d’accès aux carrières de la fonction publique. Un désaccord de fond a opposé ministère et syndicats sur les amendements du gouvernement pour ouvrir la catégorie B sans baccalauréat.

Par ailleurs, l’article 39 modifie les règles pour postuler au troisième concours des trois fonctions publiques et l’article 8 ouvre le congé de formation d’animateurs à tous les agents publics. Au-delà du projet de loi, Annick Girardin a insisté sur sa volonté d’intensifier la diversification dans le recrutement des agents publics. *“Il s’agit bien d’offrir à chacun qui en a le talent et la volonté l’opportunité de participer à la vie de la cité dans les meilleures conditions possibles”*, a-t-elle déclaré.

Protection sociale : les principes de solidarité préservés.

Alors qu’un rapport de plusieurs inspections remis au gouvernement avant l’été 2015 – et non rendu public – évoque la possibilité de changer les règles qui structurent la protection sociale complémentaire des agents publics, ce qui aurait pu favoriser son ouverture au secteur dit marchand, Annick Girardin a indiqué aux organisations syndicales : *“La DGAFP a travaillé avec la direction de la Sécurité sociale et les ministères pour sécuriser le dispositif juridique actuel de référencement.”*

Ces travaux seront présentés aux syndicats, a indiqué la ministre. Le référencement, initié dans le cadre de la loi de modernisation de la fonction publique de 2007, prévoit que chaque ministère référence, après appel d’offres et pour sept ans, un opérateur bénéficiant de son soutien financier à condition de respecter un degré de solidarité entre les adhérents. Ces principes sont donc préservés. Peut-être la mobilisation des organisations syndicales, chapeautéée par la Mutualité fonction publique a-t-elle joué en faveur du maintien de ces mécanismes de référencement.

Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).

La mise en œuvre du protocole PPCR sera la colonne vertébrale de l’agenda social 2016. Après la revalorisation des agents paramédicaux de catégories B et A et après le décret transformant des primes en points d’indice, place aux textes relatifs aux catégories C et B *“pour un passage devant les instances (du dialogue social) au début du mois de mai”*. Les discussions, techniques, vont se poursuivre.

Nouvelle gestion RH.

Sur la nouvelle gestion des ressources humaines dans la fonction publique, annoncée fin 2015 par le Premier ministre, Manuel Valls, et qui devrait connaître quelques avancées lors d’un séminaire interministériel prévu en juin, Annick Girardin est restée évasive. Il faut, dit-elle en substance, mettre en place une fonction publique en capacité de s’adapter aux besoins à venir des citoyens.

Le Conseil national des services publics relancé.

Pour doper l'innovation dans le secteur public, l'une de ses grandes antennes, Annick Girardin a annoncé son intention de faire vivre – sinon de relancer – le Conseil national des services publics, une instance de consultation qui, voilà dix-huit mois, avait été lancée pour accompagner les réformes impactant le secteur public, notamment sur le plan des ressources humaines. Elle n'a jamais trouvé sa place dans le paysage de la fonction publique. Réuni de concert avec Jean-Vincent Placé, secrétaire d'État à la Réforme de l'État, ce conseil permettra "d'identifier les évolutions nécessaires du service public et leur impact pour les agents publics", espère la ministre de la Fonction publique.

Sylvain Henry

Ci-dessous, les grands thèmes de l'agenda social 2016 de la fonction publique, présenté le 29 mars aux syndicats :

